

AGENDA & Fête du village

Au regard de la situation sanitaire actuelle, la Municipalité a pris, à regret, la décision d'annuler la braderie et la fête du village, initialement prévues les 26 et 27 septembre. La fête du village doit rester un moment festif. Les contraintes sanitaires n'auraient pas permis de conserver son caractère festif et convivial à notre rendez-vous annuel.

Pour les mêmes raisons, l'organisation de la Fête des voisins, programmée au plan national le 18 septembre, relèvera cette année du domaine privé.

L'accueil des nouveaux habitants est décalé au samedi 10 octobre à 11h à la Maison du Temps libre. Si vous ne recevez pas d'invitation nominative, c'est que nous ne vous connaissons pas encore ! Signalez-vous par mail ou par téléphone à la mairie (03.20.44.72.34).

05 septembre à la Maison du Temps Libre : Inscription aux activités de l'ACSE de 9h à 11h.

Trois dates à retenir (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) :

- 28 septembre : Conseil municipal à la MDTL
- 11 octobre : Parcours du cœur.
- 16 octobre : Belles sorties.

Consommer autrement

Réduire ses déchets, et en particulier les emballages en plastique, consommer local et éviter ainsi les transports polluants, autant d'éco-gestes prônés par le magasin **Boc'en vrac** qui a ouvert ses portes en juillet à Beaucamps-Ligny, en face de la mairie (du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 18h30, le dimanche de 8h30 à 12h30).

Vous y trouverez des produits locaux, majoritairement bio, de l'épicerie en vrac, des produits d'hygiène, de cosmétique, de droguerie, des accessoires zéro déchet, ainsi qu'un dépôt de pain de la boulangerie **Framboise et Chocolat** de Sainghin-en-Weppes.



Sept 2020

#1

04

Erquinghem-le-Sec



Le Flash Infos

C'est La rentrée !

Pandémie. Le virus circule encore et les gestes barrières sont donc toujours d'actualité. La distanciation physique, le port du masque et le lavage des mains sont essentiels pour éviter la contamination.

Par arrêté préfectoral en date du 21/08/2020, le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour de l'entrée de l'école, place de la Mairie, 15 minutes avant et après l'ouverture de l'école, soit de 8h35 à 8h35, et 15 minutes avant et après l'heure de la sortie, soit de 16h15 à 16h45. Même masqués, il est vivement recommandé d'éviter les attroupements sur la Place de la Mairie.

Masques. A la mairie, du tissu et des élastiques sont à la disposition des habitants qui souhaiteraient confectionner des masques. Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens à l'intérieur des établissements scolaires.

ACSE. Envie de reprendre le sport ? Rendez-vous avec l'ACSE le samedi 5 septembre de 9h à 11h à la Maison du Temps libre pour vous inscrire à l'une des activités proposées par l'association erquinghemoise: le lundi, yoga et pilates ; le mardi, gymnastique volontaire ; le mercredi, renforcement musculaire, fitness et cardio ; le jeudi sophrologie ; le samedi, foot pour les enfants et pétanque pour tous !



Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application Panneapocket

Vie du village

Incivilités. Nos amis les chiens apprécient les promenades dans le village. Les Erquinghemois apprécient beaucoup moins de retrouver les traces de leur passage devant leur porte ou le long des chemins de promenade du village ! Par respect pour nos concitoyens et par mesure d'hygiène, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections canines sous peine de verbalisation. Merci d'y penser !



Abri de jardin

Plusieurs abris de jardin ont été érigés au cours des derniers mois dans la commune. Pour rappel, leur édification est soumise à autorisation si leur surface dépasse 5 m², et des règles de hauteur et de distance par rapport aux limites séparatives doivent être respectées. Vous devrez faire une « déclaration préalable » ou solliciter un permis de construire, selon votre projet.

Merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie afin d'obtenir les informations vous permettant de déclarer vos projets ou de régulariser les constructions déjà réalisées.

Vols de véhicules. La gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin signale un nombre important de vols de véhicules sans effraction dans les Weppes. La méthode utilisée est celle du « mouse jacking » : en passant devant chez vous, les voleurs captent le signal radio émis par vos clés de voiture (système keyless) puis renvoient le signal vers les véhicules afin de les ouvrir. Ensuite, ils branchent un ordinateur sur la prise diagnostique du véhicule et le reprogramment à l'aide d'un logiciel pour le faire démarrer. Les véhicules principalement visés sont des voitures récentes, de marques françaises, comme des Citroën DS7, des Peugeot 5008 et 3008



Comment s'en prémunir ?

- Optez pour la bonne vieille méthode de la barre antivol au volant ou sous forme de canne fixée à l'une des pédales, le bloqueur de levier de vitesse ou carrément le sabot.
- Glissez la clé dans un étui spécial « Keyless » en aluminium qui bloque le signal émis par la clé ou rangez-la dans une boîte métallique.

Recensement militaire

Dès 16 ans, le recensement est **obligatoire** pour tout jeune Français. Il est le préalable à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), également obligatoire. Le fait d'être recensé permet d'obtenir l'attestation indispensable pour passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...). Chaque jeune recensé est inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans. Le recensement militaire s'effectue auprès de la mairie du domicile dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

En raison du confinement au printemps dernier, ce recensement n'a pas pu avoir lieu depuis plusieurs mois.

Nous invitons les jeunes Erquinghemoises et Erquinghemois âgés de 16 ans qui n'ont pas encore été recensés à se présenter en mairie au cours d'une permanence, le jeudi entre 16h30 et 19h00, munis d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Le balayage des rues du village aura lieu le 8 septembre à partir de 9h. Merci de déplacer votre voiture afin de faciliter le nettoyage des caniveaux.

Objet perdu. Une veste de femme de marque Eider a été perdue en juillet sur le chemin qui longe la voie verte, après le centre équestre. Si vous l'avez trouvée, merci de la rapporter à la mairie.

Environnement

Sécheresse. L'alerte sécheresse a été renouvelée par arrêté préfectoral du 11/08/2020. Elle est en vigueur jusqu'au 15/09/2020. L'arrosage des pelouses, des espaces verts et des potagers est interdit de 9h à 19 h. Le remplissage des piscines privées à usage familial est interdit hormis celles dont la capacité est inférieure à 20 m³. Le lavage des véhicules privés est interdit hors des stations professionnelles.

